

IGESA

Communiqué 12/09/2019

Destination hiver avec l'IGESA !

L'été touche à sa fin mais ne vous morfondrez pas ! L'hiver et ses joies vous font déjà de l'œil...! Les nouveaux catalogues de l'IGESA viennent d'apparaître sur la toile et vous pouvez d'ores et déjà réserver vos vacances à la montagne ou en bord de mer pour cet hiver.

LES CATALOGUES HIVER-PRINTEMPS SONT EN LIGNE !

Retrouvez dans ce nouveau **catalogue adultes familles** un grand choix de destinations, des prestations de qualité et des tarifs toujours compétitifs, calculés selon vos revenus et votre situation familiale pour vivre les vacances qui vous ressemblent en toute sérénité.

En famille, entre amis ou collègues, l'IGESA vous accompagne également **dans l'organisation d'activités ou de séjours de cohésion** en vous proposant un service billetterie à prix réduits (musée, parcs d'attraction, théâtre, cabaret, etc.) couplé à un hébergement à des tarifs sociaux dans nos résidences relais citadines ou dans nos établissements implantés dans les plus belles régions de France.

Edition Junior ! Au fil des pages découvrez nos séjours linguistiques et nos colos aux thématiques variées : activités neige, sports mécaniques, équitation...

... il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges !



Feuilletez-le en cliquant ici



Feuilletez-le en cliquant ici

Réservation sur
IGESA.FR & au
04 95 55 20 20

Commandez-les sur
ALLÔ CATALOGUE
0 826 107 177 (0,15€/min)



PREMIÈRES MINUTES, RÉSERVEZ TÔT C'EST RÉSERVEZ MALIN !

Pour toute **réservation avant le 02/12/19**, bénéficiez d'une réduction de :

- 60 € par logement pour tout séjour d'une semaine en location (hors *Prix Doux*).
- 100 € pour tout séjour d'une semaine en pension complète.

Valable pour tout séjour en établissement IGESA excepté pour la période du 08/02/2020 au 07/03/2020.



PRIX DOUX

À partir de 2 nuits et en période « hors saison », l'IGESA vous propose des séjours en location **Prix Doux**. Le prix est défini par logement, quel que soit le nombre de personnes qui l'occupent !

L'occasion pour vous de découvrir de magnifiques régions en toute liberté en dehors des périodes de forte affluence.



L'IGESA VOUS FACILITE LES VACANCES ET VOUS FAIT CONFIANCE !

L'IGESA allège ses procédures : dorénavant l'institution ne vous demandera plus d'envoyer vos pièces justificatives pour prouver votre appartenance au ministère des Armées. Il en sera de même pour la détermination de votre tarif, l'avis d'imposition ne sera plus exigé.

Vous certifierez sur l'honneur vos déclarations en ligne, par courrier, par téléphone auprès de nos conseillers vacances. Cependant, l'IGESA effectuera des contrôles aléatoires auprès des bénéficiaires de séjours.